

## Master Mention Droit M2 Droit fiscal européen et international (DFEI)

### Règlement et Modalités de contrôle des connaissances et des compétences (MCCC)

**Approuvés par le Conseil de l'UFR DSPS du 10 juin 2024**

**Approuvés par la CFVU du 29 juin 2023**

#### Conditions d'admission :

- 1) Peuvent s'inscrire les étudiants ayant validé les deux semestres du M1 Droit des affaires avec les options imposées pour l'accès au M2 DFEI ou le M1 Droit public de l'UFR DSPS de l'Université Sorbonne Paris Nord. L'inscription est de droit lorsque la validation du M1 a été acquise, sans redoublement, l'année précédant l'année de formation en M2.
- 2) Une campagne de candidatures en vue d'une intégration directe en M2 DFEI peut être ouverte sous réserve des capacités d'accueil de la formation. Dans ce cas, peuvent déposer un dossier de candidature les étudiants ayant validé ou étant susceptibles de valider dans l'année en cours les deux premiers semestres d'un Master de Droit (Master 1) ou à dominante juridique, un diplôme d'école de commerce ou de tout autre titre,

diplôme ou grade apprécié comme équivalent (notamment grâce à la validation des acquis professionnels et à la validation des acquis de l'expérience ou au titre des dispositions prévues pour les étudiants étrangers). La sélection des candidatures est réalisée sur dossier et/ou entretien par une commission de sélection qui propose les admissions directes en M2 DFEI et au doyen de l'UFR DSPS qui les prononce.

#### Article 1<sup>er</sup> : Validation des semestres

Le Master 2 est divisé en deux semestres représentant 60 ECTS. L'obtention de la deuxième année du Master 2 est soumise à la validation des deux semestres (troisième et quatrième semestres) selon les conditions suivantes :

- a) Le troisième semestre (30 ECTS) est validé par l'obtention d'une note au moins égale à 10/20.

b) Le quatrième semestre (30 ECTS) est validé dans les mêmes conditions.

### Article 2 : Compensation

Les notes se compensent à l'intérieur d'un même semestre. Les troisième et quatrième semestres du Master 2 se compensent.

Toute défaillance à un examen entraîne la non obtention du diplôme.

Aucune session de rattrapage de droit n'est organisée.

### Article 3 : Absence

L'assistance aux enseignements (cours, séminaires, conférences, etc.) est obligatoire.

À la suite de trois absences non signalées et dûment justifiées dans les trois jours francs suivant un empêchement, l'étudiant est considéré comme défaillant.

L'étudiant défaillant ne sera pas autorisé à passer les examens.

### Article 4 : Nature des épreuves.

Les enseignements fondamentaux de chaque semestre font l'objet d'épreuves écrites.

Les autres matières sont évaluées suivant les modalités choisies par l'enseignant (écrit ou oral).

### Article 5 : Mémoire de recherche ou Stage

Les étudiants doivent réaliser soit un mémoire de recherche, soit un stage donnant lieu à un rapport.

### Article 6 : Mémoire de recherche

Les étudiants rédigeant un mémoire le font sous la direction d'un enseignant-chercheur avec l'accord du responsable du master.

Tout étudiant n'ayant pas soutenu son mémoire de recherche à la fin du quatrième semestre est considéré comme défaillant à ce semestre. Il doit le présenter à la session de rattrapage spécifique au mémoire et repasser les épreuves pour lesquelles il n'a pas obtenu la moyenne au cours du quatrième semestre et/ou les épreuves qui n'ont pas été compensées au cours du semestre précédent.

Aucun mémoire ne peut être déposé au secrétariat en vue de sa soutenance s'il n'a pas obtenu préalablement un visa favorable du directeur ou de la directrice de recherche.

### Article 7 : Stage

Le stage est d'une durée minimale de deux mois.

Le choix du thème juridique du rapport ayant fait l'objet de travaux de stage, dans un secteur intéressant le droit européen et international, doit également obtenir

l'accord du responsable pédagogique de la Spécialité.

Le rapport donne lieu à soutenance orale devant un jury composé d'au moins deux personnes membres de l'équipe pédagogique du Master.

Tout étudiant n'ayant pas soutenu son rapport de stage à la fin du quatrième semestre est considéré comme défaillant à ce semestre. Il doit le présenter à la session de rattrapage spécifique au rapport de stage et repasser les épreuves pour lesquelles il n'a pas obtenu la moyenne au cours du quatrième semestre et/ou les épreuves qui n'ont pas été compensées au cours du semestre précédent.

### Article 9 : Mentions

Une Mention est accordée au titre des résultats de la deuxième année de master en fonction de la moyenne arithmétique des notes obtenues dans chaque matière et suivant la répartition que voici :

de 10/20 inclus à 12/20 exclu : passable ; de 12 /20 inclus à 14/20 exclu : assez bien; de 14/20 inclus à 16 /20 exclu : bien ; à compter de 16/20 la Mention très bien est accordée. En cas de moyenne égale ou supérieure à 17/20, il est fait Mention que l'étudiant est « Lauréat du Master Droit et Sciences Politiques Spécialité Droit fiscal européen et international ».

### Article 9 : Redoublement

Aucun redoublement de droit n'est

accordé pour les troisième et quatrième semestres du Master 2.

En raison de circonstances exceptionnelles ayant eu pour effet d'empêcher l'étudiant de suivre les enseignements du Master 2 ou de participer à une ou plusieurs épreuves de la session de rattrapage, le redoublement peut être autorisé sur appréciation souveraine du jury.

### Article 10 : UE Libre

Tout étudiant peut suivre une UE supplémentaire, non prévue dans la maquette de la formation, à condition que cette UE dite « libre » soit compatible avec l'emploi du temps de la formation. L'étudiant doit la déclarer au secrétariat de sa formation au plus tard après le début du semestre.

Cette UE libre, si elle est validée, donne droit à deux ECTS portés sur l'annexe descriptive au diplôme, à la condition que les soixante ECTS nécessaires pour valider l'année aient été obtenus.

Tout étudiant engagé au sein d'activités mentionnées à l'article L 611-9 du code de l'éducation, dans les conditions prévues par les textes téléchargeables sur l'ENT de l'Université Sorbonne Paris Nord, peut demander à ce que cet « engagement étudiant », qui prend la forme d'une UE libre, donne droit à deux ECTS portés sur l'annexe descriptive au diplôme, à la condition que les soixante ECTS nécessaires pour valider l'année aient été obtenus.

Le dispositif de l'UE libre n'est pas

📍 | [www.univ-spn.fr](http://www.univ-spn.fr)

📍 | Nos Campus Villetaneuse - Bobigny - S<sup>t</sup> Denis - Argenteuil - La Plaine-Saint-Denis

cumulable avec les suivants : statut de l'étudiant salarié, année de césure, stage dans le cadre du service civique.

### **Article 11 : Mobilité**

Un semestre du Master 2 peut être réalisé dans une Université étrangère, sous réserve que le parcours de l'étudiant ait été préalablement agréé par le responsable du Master 2.

Selon le choix de l'étudiant, le mémoire de recherche doit être rédigé conformément aux articles 5 et 6 précités et le stage et le rapport de stage doivent respecter les prescriptions énoncées aux articles 5 et 7 précités.